

Propriétaires : DANGER, ne signez pas !

Propriétaire, méfiance, votre voisinage vous attaquera !

Un promoteur vous approche, il vous promet des milles et des cents... Vous allez signer... Attention au retour de bâton :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31522>

- « Le propriétaire peut être tenu responsable des nuisances causées par son locataire s'il n'agit pas pour faire cesser ces nuisances dès qu'il en a eu connaissance. »
- « Le voisin se plaignant de nuisances peut faire un recours auprès du tribunal du lieu de situation de l'immeuble pour engager la responsabilité du propriétaire. »

[64afd9c9b2b9d_01-Vous êtes propriétaire et démarché pour une éolienne](#)

Contribuables Associés : leur avis

Fondamental et tellement instructif.

Il est urgent de sortir de l'éolien.

Même si l'on a l'impression que le train est lancé, il ne faut rien lâcher, nous sommes du juste côté.

L'éolien est un des parasites qui gangrène la société actuelle.

<https://www.touscontribuables.org/les-combats-de-contribuables>

Chiroptères en Brenne

Merci au groupe [chiroptères Centre Val de Loire](#) pour leur contribution contre le projet de Luant.

Cela doit être pris en compte pour toutes les ICPE éoliennes partout autour du PNR et zones humides.

Zone humide = moustiques = chiroptères = ZERO EOLIENNE INDUSTRIELLE

Nous demandons avec une extrême force l'application d'un moratoire éolien partout sur le territoire autour des zones humides et dans les couloirs migratoires.

[Chiroptres-luant-GCCVL_EUP](#)

Chaillac : une super manif, merci à tous !

Environ 200 personnes se sont mobilisées contre le projet éolien sur les terres (agricoles) de Chaillac.

NON à la stérilisation de nos sols,

OUI au tournesol NON aux éoliennes

Merci à tous les courageux et courageuses de Chaillac et alentours pour votre mobilisation ce samedi 24 juin 2023.

Encore 6 jours pour participer à l'enquête publique :

<https://www.registredemat.fr/eoliennes-de-chaillac/liste-observed>

[vations](#)

Article de la NR

<https://www.lanouvellerepublique.fr/indre/commune/chaillac/chaillac-manifestation-contre-un-projet-eolien>



La vitesse en bout de pale

Une notion difficile à comprendre et qui explique la mortalité des volatiles, c'est la vitesse de rotation des pales en leur extrémité.

CETTE VITESSE EST (grossièrement) 5 à 6 fois plus importante

que celle des oiseaux migrateurs. Les volatiles ne peuvent anticiper la collision qui entraîne directement leur mort.

Extrait d'un commentaire suite au massacre d'un Gypaete barbu aux pays-bas :

Pour calculer la vitesse maximale au bout de la pale, nous devons calculer la distance parcourue sur un tour. Cela correspond à calculer la circonférence maximale (Circ).

Calcul de la circonférence, calcul de la vitesse maximale d'une pale d'éolienne

Formule:

$$\text{Circ} = 2 * \pi * \text{Rayon}$$

Nous connaissons le rayon, il s'agit de la longueur de la pale: 50 mètres.

$$\text{Circ} = 2 * \pi * 50$$

$$\text{Circ} = 2 * 3.1416 * 50$$

$$\text{Circ} = 314.2 \text{ mètres}$$

Le bout de la pale a effectué 314.2 mètres un un tour

Note: Pour les puristes, on peut aussi rajouter le diamètre du moyeu.

Calcul de la vitesse

Lorsqu'on parle de vitesse, c'est une distance parcourue en un certain temps, nous connaissons ces deux informations.

Rappel: L'éolienne à parcouru 314.2 mètres et nous connaissons la vitesse de rotation (14 tr/minutes).

$$\text{Vitesse: } 314.2 \text{ mètres} * 14 \text{ tours} = 4398.8 \text{ mètres/minute.}$$

En une heure, la pale à parcouru:

Vitesse: $314.2 \text{ mètres} * 14 \text{ tours} * 60 = 263928 \text{ mètres/heure}$.

Convertir en Km/heure:

263928 mètres/heure = 263.9 Km/h.

Se défendre contre un projet photovoltaïque

(nous retranscrivons ci dessous les explications pratiques pour attaquer un projet. Merci à Théodore CATRY sur Facebook

*☐ SE DÉFENDRE CONTRE UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE (1/3) : comprendre l'essentiel du régime juridique *☐

Un projet photovoltaïque, comme en éolien ou en méthanisation, implique le dépôt d'un dossier qui est instruit par la préfecture et donne lieu à une décision d'autorisation ou de refus. Juridiquement, il est possible, avec un argumentaire solide, de faire annuler une telle autorisation en saisissant le tribunal administratif et en démontrant devant lui les illégalités qui affectent le projet.

Je vous propose ici quelques explications et réflexes essentiels à adopter lorsqu'un projet photovoltaïque menace votre secteur.

D'abord, il faut s'informer sur la teneur du dossier déposé : c'est cela qui déterminera la conduite des actions à mener. En fonction de la taille du projet, la demande peut constituer une simple déclaration préalable (projets d'une capacité entre 3 kWc et 250 kWc), un dépôt permis de construire (projets de plus de 250 kWc) ou, pour les grands projets (plus d'1 MWc), un dépôt de permis avec étude d'impact, avis de l'autorité environnementale et enquête publique.

Attention :

– en présence d'un secteur protégé (site patrimonial remarquable, abords d'un monument historique, site classé ...), les règles changent.

– Pour un projet de moins de 3 kWc, aucune décision administrative n'est nécessaire.

Enfin, en fonction des sensibilités environnementales du secteur, il peut être nécessaire de solliciter d'autres décisions : une dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, une autorisation de défrichement ou encore une validation au titre de la Loi sur l'eau. Ces décisions sont contestables, et il est aussi possible de contester le fait de ne pas les avoir sollicitées. Par exemple, les promoteurs évitent autant que possible d'avoir à déposer une demande de dérogation Espèces protégées car les conditions pour l'obtenir sont très lourdes.

Au prochain épisode : quels arguments soulever pour augmenter les chances de succès de l'action de lutte ? Bon courage à chacun

Synthèse explicative de l'éolien dans la « transition » énergétique

Ce « powerpoint » issu de la Fédération Vent Contraire vous résume tout, la conclusion est sans appel, pour la filière. C'est du ni fait ni à faire.

Vous pouvez télécharger [le document ici](#) ou le consulter ci-dessous.

[La vérité sur l'éolien dans la transition énergétique](#)

LUANT : la destruction du PNR actée

Luant borde Chateauroux-Metropole, la porte d'entrée de TOUS LES CASTELROUSSINS POUR LEUR PROMENADE DU DIMANCHE

Son maire a eu la bonne idée d'y installer des éoliennes géantes dans le plus grand secret, car vous n'étiez pas informé, comme toujours, ils font toujours en loucedé.
<https://www.registre-dematerialise.fr/4609/contribuez>

Juste à côté de l'étang DURIS où des milliers de promeneurs viennent y apprécier la quiétude et voir les oiseaux. Ce projet contient un nombre de scandales dont nous ne pouvons pas vous faire ici la liste, tellement elle est longue; c'est purement INCROYABLE.

Pourquoi est-ce grave ?

Car le projet est mené par un maire, et non un promoteur;

Car le projet est dans une commune « dortoir » en périphérie de Châteauroux où peu de gens s'intéressent au lieu où ils dorment;

Car il est situé en plein dans le PNR de la Brenne, 2eme zone humide de France.

Avec des arrangements à la petite semaine, des élus se permettent de jouer avec notre biodiversité, ET CE N'EST PAS DRÔLE.

Mais c'est sans compter sur nous ! CONTRIBUEZ ICI www.registre-dematerialise.fr/4609/contribuez et FAITES SUIVRE [Télécharger le tract A5 à imprimer ici et découper au massicot](#)



ALERTE EOLIENNES

Chateauroux - Luant - St Maur- PNR Brenne

**VOUS AIMEZ vous balader en Brenne,
tranquille à deux pas de chez vous ?**

Ce ne sera plus qu'un souvenir si vous ne faites rien

Enquête publique 4 machines géantes LUANT

EXPRIMEZ votre opposition avant le 30 JUIN 2023

- sur Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4609>
- à la mairie de LUANT aux heures d'ouverture

POUR NOUS SOUTENIR et + d'INFOS, ici :

Site internet www.avenirboischautsud.fr

email: luant@avenirboischautsud.fr

IPNS ne pas jeter sur la voie publique



CASTELROUSSINS ALERTE

**VOUS AIMIEZ vous promener en Brenne,
à deux pas de chez vous ?**

Ce ne sera plus qu'un souvenir si vous ne faites rien

Enquête publique 4 éoliennes géantes

EXPRIMEZ votre opposition avant le 30 JUIN 2023

- sur Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4609>
- à la mairie de LUANT aux heures d'ouverture

POUR NOUS SOUTENIR et + d'INFOS, ici :

Site internet www.avenirboischautsud.fr

email: luant@avenirboischautsud.fr

IPNS ne pas jeter sur la voie publique



ALERTE A LUANT 4 EOLIENNES GEANTES

à 1,5 kms du centre, direction Lothiers
(Grand communal Luant)

Enquête publique en cours, FAITES VITE

EXPRIMEZ votre opposition avant le 30 JUIN 2023

- sur Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4609>
- à la mairie de LUANT aux heures d'ouverture

POUR NOUS SOUTENIR et + d'INFOS, ici :

Site internet www.avenirboischautsud.fr

email: luant@avenirboischautsud.fr

IPNS ne pas jeter sur la voie publique

2 nouvelles enquêtes Publiques en PNR

Comme nous vous l'avons déjà dit, grâce à l'inaction de certains et la cupidité d'autres, deux « nouveaux » projets sont en enquête publique aujourd'hui. Faites vite. Nous vous enverrons un mail de rappel, mais s'il vous plaît, **EXPRIMEZ VOUS CAR LE PNR DE LA BRENNE EST ENCERCLE**. Il est en voie de disparition **PUREMENT ET SIMPLEMENT**. **Les élus, fonctionnaires, conseillers et associations qui laissent faire se rendent coupable du massacre d'une des plus grandes zones humides de France POUR DE L'ARGENT**

1. LUANT : SACCAGE SANGUINAIRE DE LA BIODIVERSITE DU PNR

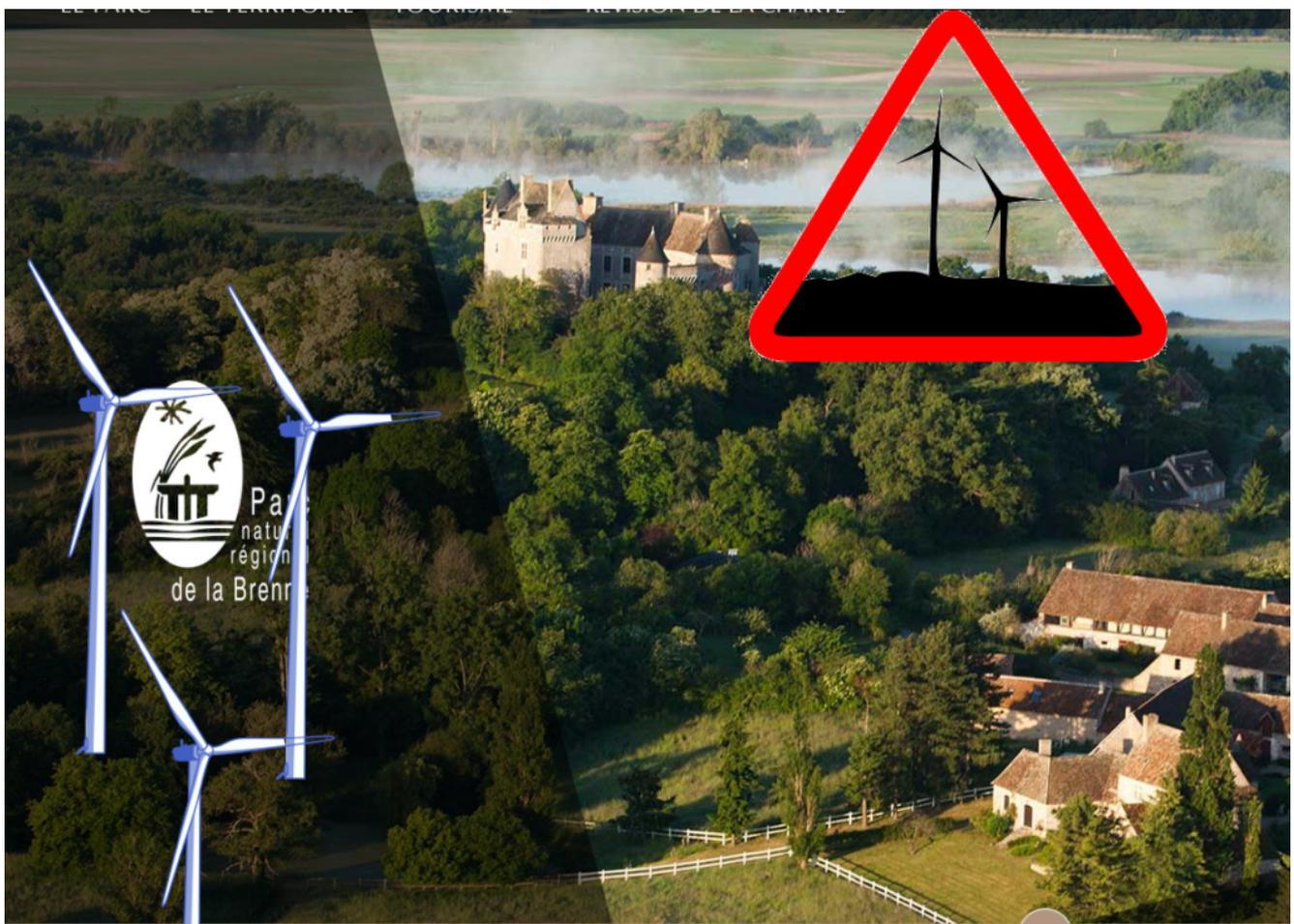
En plein PNR de la Brenne, sur des terres ultra-sensibles, le même porteur de projet que Les Sables : une holding du greenwashing veut tout détruire : chiroptères, migrateurs, pédofaune, tout y passe, dans le plus grand silence !

<https://www.registre-dematerialise.fr/4609/contribuez>

2. CHAILLAC: L'AGRO-BUSINESS EN MARCHÉ

En lisière du PNR actuel, sur des terres agricoles

<https://www.registredemat.fr/eoliennes-de-chaillac>



Lettre à Indre Nature

2 juin 2023

Si vous êtes adhérent(e) à Indre Nature, [soyez présents à son AG le 17 juin 2023 et votez !](#)

(voici un extrait de notre courriel à la chargée de mission biodiversité d'Indre Nature qui ne souhaite plus recevoir notre lettre d'informations)

Notre dernier courrier d'appel à l'aide concerne le projet Les Sables dont il faudrait que **Indre Nature se porte tierce opposition DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS, conformément à son avis négatif sur le sujet**. Des milliers de pipistrelles et grues, et des milans noirs sont sur la sellette sans parler de la pédofaune et de nappes phréatiques ni de l'électrification des sols. Aucune réponse d'Indre Nature encore.

Comment est-ce possible ?

Vous êtes chargée de mission flore et biodiversité, vous êtes donc aux premières loges pour la constatation et théoriquement pour l'alerte sur le déclin énorme et massif qui se passe actuellement sous vos yeux de scientifique.

Comment est-ce possible que votre association nous tourne le dos à ce point ? Sur les réseaux sociaux, Indre Nature a même banni notre association sans raison légitime ni explication.

Comment est-ce possible ?

Comment est-ce possible que vous nous ignoriez à ce point tandis que nous alertons sur la même cause ?

Comment est-ce possible que votre association, qui tire les mêmes conclusions que nous sur tous ses sujets, ne nous soutienne pas contre les projets écocidaires ? Qui ne dit mot consent !

COMMENT EST-CE POSSIBLE qu'Indre Nature se rende complice d'écocides par son inaction, tandis que nous ne sommes que des

habitants, des citoyens individuels qui pleurons de la situation de la biodiversité, puis devons nous saigner pour financer nos avocats à protéger notre territoire ?

Nous, citoyens individuels et associations allons devant les tribunaux à la place d'Indre Nature, depuis plus de 15 ans sur certains dossiers : comment est-ce possible ?

Comment se fait-il que votre association dise oui à certains projets et non à d'autres tandis que les situations de la biodiversité sont celles que vous connaissez, PARTOUT SUR LE TERRITOIRE, pas moins à un endroit qu'à un autre, chaque centimètre carré de l'indre étant dans la même situation, vous le savez très bien. Et si vous ne le savez pas, eh bien nous vous le confirmons. Nombre d'entre nous et nos adhérents sont des gens qui travaillons avec le vivant, pour le vivant, scientifiques ou agriculteurs, nous n'avons aucune leçon à recevoir sur les sujets de la biodiversité, comme vous, mais à notre niveau.. Chacun à son niveau et avec ses moyens !

Quelle image Indre Nature veut-elle se donner dans le département?

Que devons-nous dire à nos adhérents (plusieurs dizaine de milliers compte tenu de notre dense maillage du département, en collectifs et fédérations) ?

Vous rendez-vous compte de la défiance généralisée dans laquelle vous êtes, parmi les habitants ? Comprenez-vous que votre refus du dialogue vous dessert vous en second, et la biodiversité en premier, tandis que vous êtes censé défendre ? Dans quel monde politique vit Indre Nature ? Une dictature ? Laquelle, pourquoi, pour qui ?

Pourquoi nous voyez-vous comme des ennemis quand nous sommes vos alliés ? Pourquoi ne vous appuyez vous pas sur nous, qui maillons tout le territoire ? Qu'attendez vous ? Que le désert soit total et irrémédiable ?

Nous vous écrivons là en amis, mais sachez que la dystopie,

dans laquelle Indre Nature se fourvoie actuellement, est très risquée.

il est temps de reprendre la démocratie à pleine mains, écouter et prendre en compte l'expression des citoyens.

J'espère que vous aurez pris le temps de lire ce courriel qui n'est en fait qu'une main tendue en forme d'alerte sur une anomalie imaginaire qui doit cesser.

Nous nous tenons prêts au dialogue, nous n'attendons que cela, notamment sous forme de mandat car la situation presse.

Voici le mandat à nous retourner signé :
<https://avenirboischautsud.fr/wp-content/uploads/2023/05/Mandat-avec-explications-18-05-2023.docx>